

2023

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers et assimilés

.....
Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay





SOMMAIRE

La communauté de communes	3
Le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)	4-5-6
La collecte	7-8
Le traitement	9-10
Les évolutions depuis 2017	11
Les indicateurs financiers	12-13
La plateforme de compostage	14
Prévention & Réduction des déchets (compostage/ sensibilisation) ..	15-17
Programme pédagogique	18
Les réalisations 2023	19
Les perspectives 2024	19

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHIFFRES CLÉS

POPULATION 2023

INSEE

23 710
HABITANTS

DGF

25 972
HABITANTS

10 324
MÉNAGES



SUPERFICIE
426,9 km²

HABITAT RURAL ET TOURISTIQUE

10 318
MAISONS
individuelles

2 233
RÉSIDENCES
secondaires

1 274
LOGEMENTS
vacants



- Déchèterie
- Plateforme de compostage
- Centre de transfert
- Locaux du SPED

LEXIQUE

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

CS : Collecte Sélective

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DV : Déchets Végétaux ou Verts

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Population DGF : Dotation Globale de Fonctionnement (population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravane))

Population Insee : ce chiffre prend en compte la population municipale des communes, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune

SPED : Service Public d'Élimination des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RSHV : Recyclable Sec Hors Verre

PAV : Points d'Apport Volontaire

LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (SPED)

Le SPED est un service public géré en régie par la CCPCP et doté d'un budget autonome.

LES MISSIONS

- › La **collecte** en porte-à-porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire **des ordures ménagères** résiduelles et leur traitement,
- › La **collecte** en porte-à-porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire **des emballages ménagers recyclables et papiers**, leur transfert, leur tri et leur conditionnement (centre de tri),
- › La **collecte** en point d'apport volontaire **du verre**,
- › La **collecte** en point d'apport volontaire **des textiles, linges et chaussures**,
- › La **gestion des déchèteries** communautaires (Châteaulin, Pleyben et Plonévez-Porzay),
- › La **distribution, récupération et maintenance des équipements** de pré-collecte (conteneurs à déchets) des habitants et des professionnels,
- › La **gestion technique, financière et administrative** du SPED.

3 PÔLES D'ACTIVITÉ

Pôle administratif

Pôle collecte

Pôle déchèterie

PÔLE ADMINISTRATIF

Service situé sur le site de Péren à Châteaulin

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS



2 VÉHICULES légers



6 AGENTS

- › Une responsable de service
- › Un adjoint technique en charge de la section collecte
- › Deux agentes administratives en charge de l'accueil du SPED et de la REOM
- › Une agente chargée de mission biodéchets
- › Une ambassadrice du tri et de prévention

INFOS À RETENIR

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES :

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES SE FAIT **TOUS LES 15 JOURS**.

EMBALLAGES MÉNAGERS RÉSIDUELS :

POUR LES COMMUNES SUIVANTES, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EST RÉALISÉE **TOUS LES 15 JOURS** :

Gouézec, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Lothery, Saint-Ségal.

POUR LES COMMUNES SUIVANTES, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EST RÉALISÉE **UNE FOIS PAR SEMAINE** :

Cast, Châteaulin, Dinéault, Pleyben, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Nic, Trégarvan.

PÔLE COLLECTE

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS



5 BENNES de collecte des déchets
(collecte des ordures ménagères (OMR) et sélective (CS))



1 UTILITAIRE (SAV, livraison, maintenance)



1 GARAGE

+ **1** CENTRE de transfert
pour les recyclables
à Châteaulin



50 COLLECTES
sur 15 jours

- › 18 CS
- › 32 OMR



14 AGENTS

- › 1 responsable d'équipe / chauffeur
- › 3 ripeurs
- › 9 chauffeurs ripeurs
- › 1 polyvalent

LES JOURS OÙ LA COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE (JOURS FÉRIÉS) :

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte est alors décalée d'une journée.

LES BACS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS EN BORDURE DE ROUTE, LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE LA COLLECTE, LA POIGNÉE TOURNÉE VERS LA VOIE.

PÔLE DÉCHÈTERIE

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS :



1 PACKMAT (compactage des bennes)



3 DÉCHÈTERIES

- › Châteaulin (Péren)
- › Pleyben (Kozkéroù)
- › Plonévez-Porzay (Croix-Neuve)



5 AGENTS

- › 1 coordinateur/agent de déchèterie
- › 4 agents de déchèterie

INFOS À RETENIR

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES :

- **HORAIRES D'ÉTÉ** (1^{er} avril au 30 septembre) :
le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 18h
- **HORAIRES D'HIVER** (1^{er} octobre au 31 mars) :
le matin de 9h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 17h

PÉREN

ouvert tous les
jours sauf jeudi
et dimanche

CROIX-NEUVE

ouvert tous les
jours sauf mardi
et dimanche

KOZKÉROU

ouvert tous les
jours sauf mardi,
mercredi et dimanche

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



BATTERIES



BOIS TRAITÉ



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉBLAIS/GRAVATS



DEEE



PILES ET
ACCUMULATEURS



DÉCHETS DANGEREUX
SPÉCIFIQUES DES
MÉNAGES (DDM)



EMBALLAGES
MÉNAGERS



ENCOMBRANTS



HUILES DE FRITURES



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIERS



PAPIERS



PALETTES



PLÂTRES



PNEUS



RADIOGRAPHIES



TEXTILES



TOUT-VENANT
INCINÉRABLES



TOUT-VENANT
NON-INCINÉRABLES



VERRES



HUILES DE VIDANGES



VÉGÉTAUX

LES DÉCHETS NON-ACCEPTÉS



AMIANTE



BOUTEILLE DE GAZ



EXTINCTEURS

LA COLLECTE

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



ORDURES MÉNAGÈRES

4 158t

-14%

Par rapport
à 2022



VERRE

1 189t

-5%



COLLECTE SÉLECTIVE

1 404t

-14%

En 2023,
6 771t
de déchets collectés
soit 286 kg/hab Insee
261 kg/hab DGF

-12 %
par rapport
à 2022

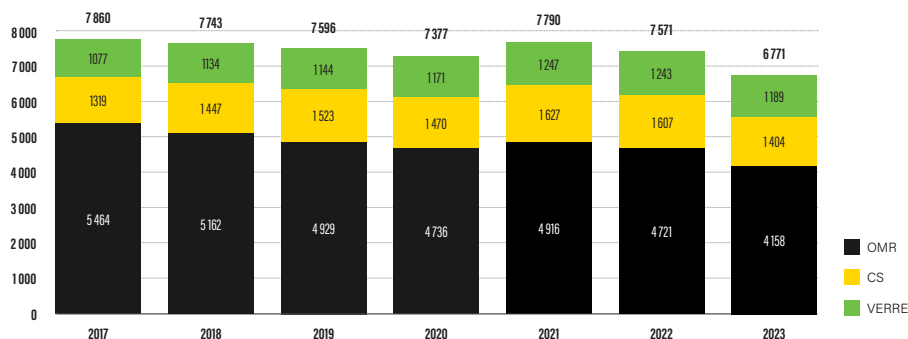


Pour **les OMR collectées** en porte-à-porte (en régie par le SPED) et via les points d'apport volontaire (prestation de service exécutée par SUEZ RV), nous constatons une diminution de 14% entre 2022 et 2023 dû à une mise en place du seuil d'exclusion des professionnels.

La collecte sélective des déchets est réalisée en porte-à-porte (en régie par le SPED) et via les points d'apport volontaire (prestation de service réalisée par TRANSPORT LE GOFF). Dans le premier cas, ils sont déposés au centre de transfert de Péren puis transportés, par un prestataire (SUEZ RV), au centre de tri. En 2023, nous notons une baisse des tonnages de 14% par rapport à 2022.

Concernant **le verre**, en 2023, nous notons une baisse des tonnages de 5% par rapport à 2022. La collecte du verre est réalisée en apport volontaire dans des colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées. Elles sont au nombre de 142 et sont réparties sur l'ensemble du territoire. Ces colonnes sont actuellement collectées par un prestataire de service (TRANSPORT LE GOFF).

ÉVOLUTION DU TONNAGE ANNUEL DEPUIS 2017

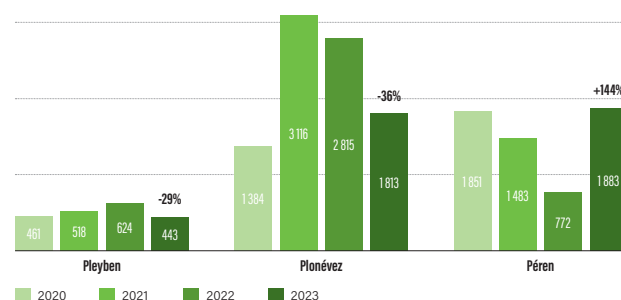


La **déchèterie** est une installation aménagée, surveillée et clôturée où les usagers peuvent apporter certains matériaux qui ne sont pas collectés par le circuit de ramassage ordinaire des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, quantité ou nature, conformément au règlement de collecte en vigueur.

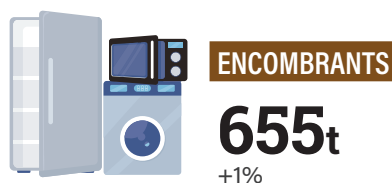
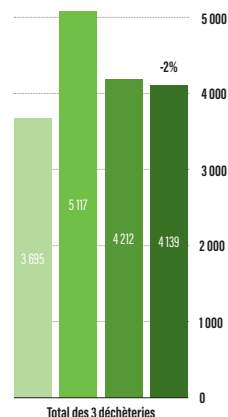
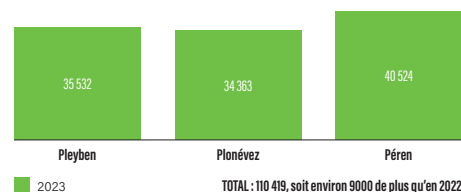
Ces déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications de l'agent de déchèterie doivent être suivis.

Sur le territoire de la CCPCP, nous avons 3 déchèteries gérées en régie pour la réception des déchets et la gestion des sites et en prestation de service pour le transport et le traitement des déchets.

RÉPARTITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX 2020 > 2023



NOMBRE DE VISITE PAR AN 3 DÉCHÈTERIES

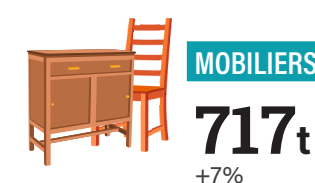
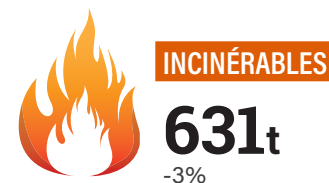


COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

	TONNAGES ANNUELS							ÉVOLUTION
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
Incinérables	706t	830t	856t	821t	779t	652t	631t	-3 %
Encombrants	1 054t	873t	771t	646t	725t	645t	655t	+1 %
Bois	735t	537t	940t	543t	985t	884t	834t	-6 %
Déchets inertes	1 141t	1 205t	1 111t	1 190t	2 440t	2 323t	2 192t	-6 %
Ferrailles	433t	451t	519t	529t	541t	434t	408t	-6 %
Cartons	113t	137t	194t	183t	137t	161t	165t	+2 %
Déchets verts	5 751t	4 306t	4 302t	3 842t	5 117t	4 212t	4 139t	-2 %
DDM	59t	53t	55t	58t	60t	59t	56t	-5 %
Batteries	10t	6t	3t	9t	10t	8t	8t	-8 %
D3E	231t	272t	296t	301t	301t	241t	255t	+5 %
Écomaison	321t	497t	683t	716t	835t	672t	717t	+7 %
Pneus	19t	16t	18t	18t	15t	8t	18t	+133 %
Piles	3t	3t	3t	5t	4t	4t	4t	+10 %
Textiles		81t	90t	67t	69t	59t	99t	+66 %
Huissieries						12t	10t	-15 %
Plastiques durs						33t	38t	+14 %
TOTAL	10 573t	9 264t	9 837t	8 923t	12 013t	10 405t	10 229t	-2 %

AUTRES DÉCHETS

Huiles alimentaires usagées						2 462L	2 250L	-10 %
Cartouches						587Kg	428Kg	-37 %
DASRI	1 750L	1 950L	3 462L	3 164L	176 kg	218Kg	211Kg	-3 %



LE TRAITEMENT



Les **OMR** sont acheminées directement à l'usine de valorisation énergétique de Briec (29), gérée par le SIDEPAQ, pour y être incinérées.

Les déchets issus de **la collecte sélective** sont traités au centre de tri Ecotri qui est situé à Kérambris sur la commune de Fouesnant. Ils sont triés mécaniquement et manuellement par type de flux (papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques et emballages métal). Ils sont ensuite mis en balles pour faciliter le transport et envoyés vers leur filière respective de valorisation.

Une fois collecté, **le verre** est acheminé sur le site référencé de Saint-Gobain à Quimper (29) avant d'être transporté soit à l'usine de Châteaubernard (16) soit à celle de Rosay-Saint-Albain (02).

Le traitement doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets :

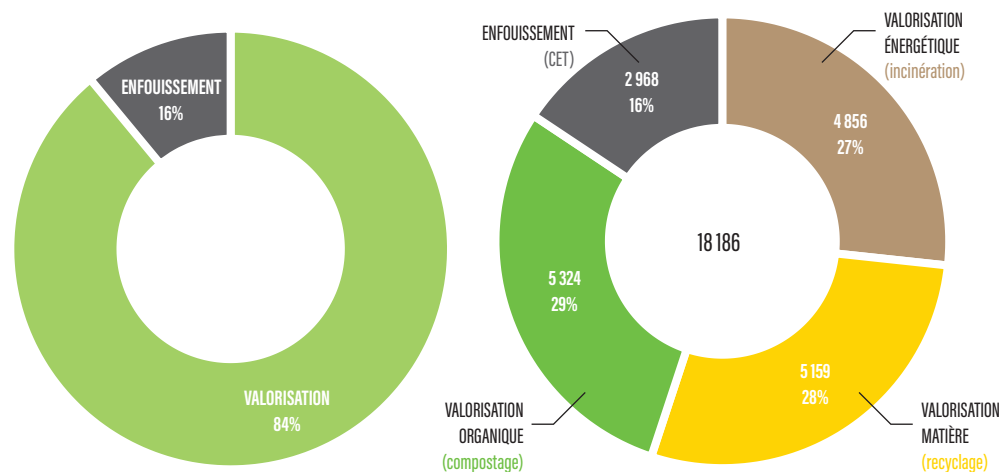
- la réutilisation,
- la valorisation,
- et en dernier recours l'enfouissement en centre d'enfouissement technique.

Le but est d'**économiser des ressources naturelles**, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

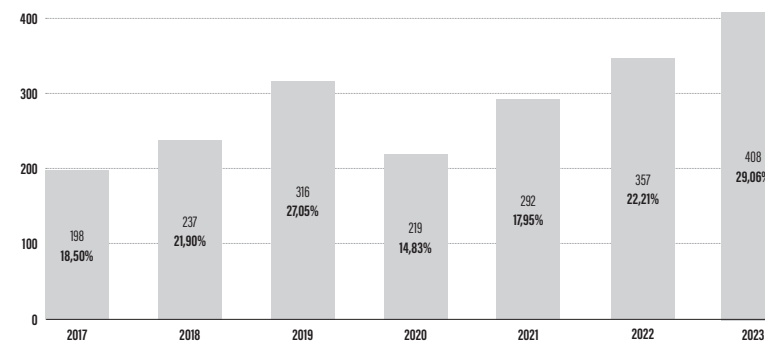
Focus sur la valorisation : 3 types de valorisation existent : **matière** (recyclage), **organique** (compostage) et **énergétique** (incinération ou combustion).

Par exemple le bois des déchèteries de la CCPCP est soit valorisé en **biomasse pour des chaufferies** bois ou soit réutilisé après **dépollution et transformation en panneaux** pour la réalisation de mobilier.

TRAITEMENT DES DÉCHETS (en tonnes)



REFUS DE TRI (en tonnes)



ZOOM SUR LE TRAITEMENT ET LES REPRENEURS

VALORISATION MATIÈRE EN DÉCHÈTERIE (RECYCLAGE), 2023

	Tonnages	Repreneurs
Bois B	768t	GENDRON (49) LES RECYCLEURS BRETONS (29)
Textile	99t	REFASHION*
Ferrailles	408t	GUYOT (29)
Cartons	165t	PAPREC (29)
DDM	56t	SHARP OUEST (29)
D3E	255t	ECOSYSTEM*
Mobilier	717t	ECOMAIISON*
Batteries	8t	GUYOT (29)
Pneu	18t	ALLIAPUR*
Piles	4t	COREPILE*
Verre	1 189t	VERRALIA*
RSHV	1 424t	ECOTRI (29)
Menuiseries	10t	VALOUEST (29)
Plastiques durs	38t	RETRIPLAST (29)
TOTAL	5 159t	

* Éco-organismes

En 2023,
18 186t
de déchets
traités ou enfouis.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (INCINÉRATION), 2023

	Tonnages	Repreneurs
OMR	4 158t	SIDEPAQ (29)
Incinérables	631t	SIDEPAQ (29)
Bois A	67t	CHAUFFERIE INDUSTRIELLE (22) GENDRON (49)
TOTAL	4 856t	

VALORISATION ORGANIQUE (COMPOSTAGE), 2023

	Tonnages	Repreneurs
Déchets verts	443t	SEDE
	3 696t	CCPCP
TOTAL	4 139t	

ENFOUISSEMENT, 2023

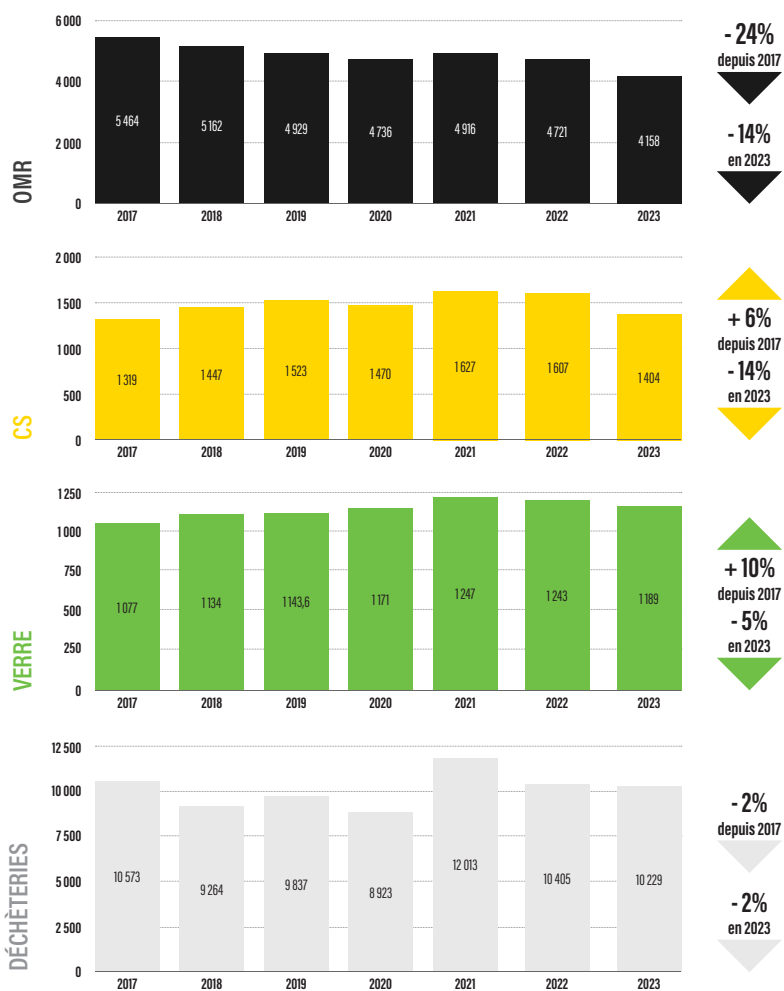
	Tonnages	Repreneurs
Encombrants	655t	SECHE (35) / SUEZ (56)
Gravats	2 192t	GUENNEAU (29)
TOTAL	2 846t	



LES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2017



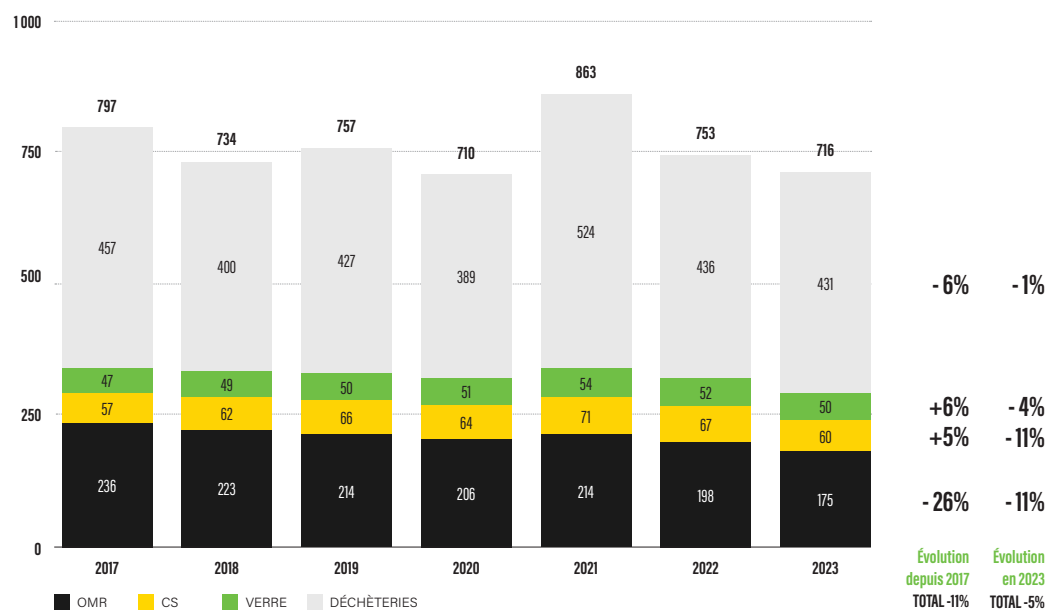
ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2017 (en tonnes)



Une baisse générale des chiffres est constatée en 2023.

La mise en en place du seuil d'exclusion pour les professionnels et le début de la réorganisation du SPED ont permis clairement de diminuer les tonnages. La mise en place en parallèle d'actions de prévention telles que la distribution de compteurs contribue aussi à la diminution importante des OMR (-11%).

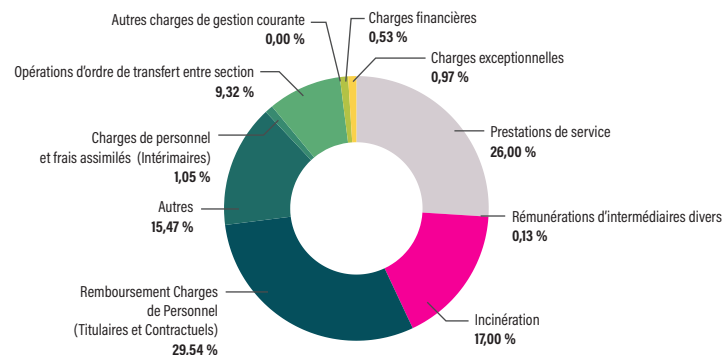
CHIFFRES CLÉS EN KG/HAB (population INSEE)



LES INDICATEURS FINANCIERS

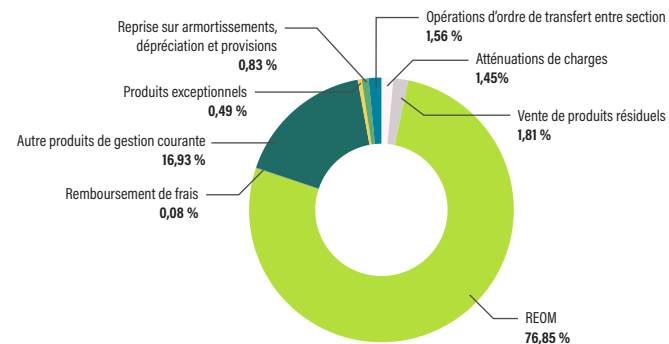
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
011 - Charges à caractère général	3 219 407 €	88,14 %
Prestations de service	949 585 €	26,00 %
Rémunérations d'intermédiaires divers	4 581 €	0,13 %
Incinération	621 132 €	17,00 %
Remboursement Charges de Personnel (Titulaires et Contractuels)	1 079 163 €	29,54 %
Autres	564 944 €	15,47 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés (Intérimaires)	38 245 €	1,05 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	340 372 €	9,32 %
65 - Autres charges de gestion courante	135 €	0,00 %
66 - Charges financières	19 343 €	0,53 %
67 - Charges exceptionnelles	35 309 €	0,97 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 652 813 €	100,00 %



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
013 - Atténuations de charges	56 144 €	1,45 %
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	3 058 064 €	78,74 %
Vente de produits résiduels	196 €	1,81 %
REOM + dépôts professionnels + convention CCMA	2 984 662 €	76,85 %
Remboursements de frais	3 206 €	0,08 %
75 - Autres produits de gestion courante	657 482 €	16,93 %
77 - Produits exceptionnels	19 168 €	0,49 %
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	32 305 €	0,83 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	60 763 €	1,56 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 883 929,51 €	100,00 %



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	60 763 €	16,14 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	81 028 €	21,53 %
20 - Immobilisations incorporelles (Logiciels)	324 €	0,09 %
21 - Immobilisations corporelles (Mobiliers, Conteneurs, Colonnes)	234 282 €	62,24 %
TOTAL GÉNÉRAL	376 398 €	100,00 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	341 373 €	93,74 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	22 811 €	6,26 %
13 - Subventions d'investissement	- €	0,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	364 187 €	100,00 %



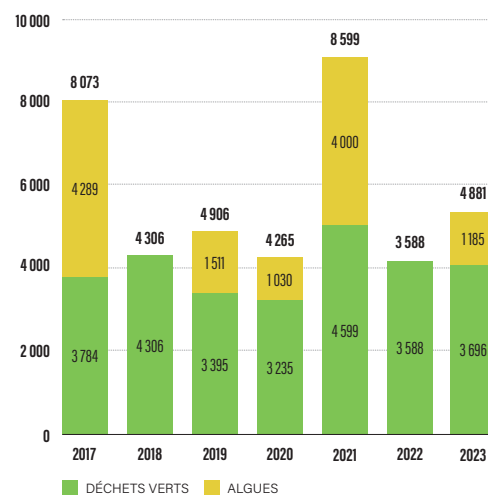
LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Une plateforme de compostage accueille les **déchets de jardin issus des déchèteries** et permet de les transformer en compost. Ce compost est mis à disposition gratuitement aux usagers dans les déchèteries, ou donné aux agriculteurs qui en font la demande.

La plateforme de compostage se situe à Plonévez-Porzay et reçoit tous les **déchets verts** des déchèteries de Châteaulin et de Plonévez-Porzay ainsi que les **algues vertes** rejetées sur les plages des quatre communes littorales (Saint-Nic, Ploéven, Plomodiern et Plonévez-Porzay).



PLATEFORME DE PLONÉVEZ-PORZAY (en tonnes)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
011 - Charges à caractère général	156 929 €	69,83 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 804 €	30,17 %
TOTAL GÉNÉRAL	224 733 €	100,00 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant TTC	en %
74 - Dotations, subventions et participations	118 709 €	49,02 %
75 - Autres produits de gestion courante	123 234 €	50,88 %
77 - Produits exceptionnels	243 €	0,10 %
TOTAL GÉNÉRAL	242 186 €	100,00 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

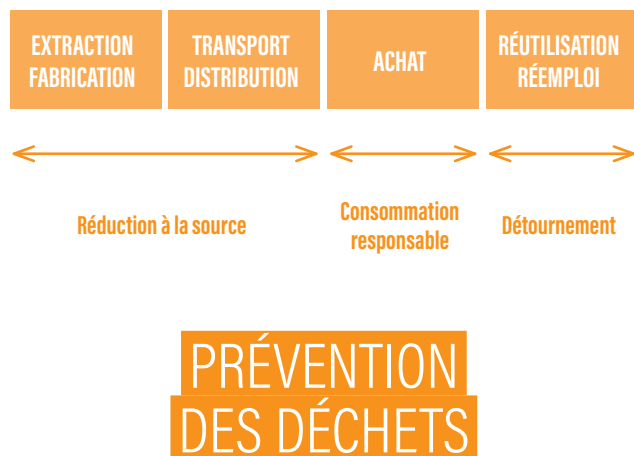
Pas de dépenses

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC	en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 804 €	100,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	67 804 €	100,00 %

PRÉVENTION & RÉDUCTION DES DÉCHETS (COMPOSTAGE/ SENSIBILISATION)

La **notion de prévention** est distincte de celle de « gestion des déchets » qui désigne l'ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour recycler, valoriser ou éliminer les déchets produits :



GESTION DES DÉCHETS

Abandon
& prise en charge par la collectivité



MIS EN ŒUVRE D'UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (PLPDMA)

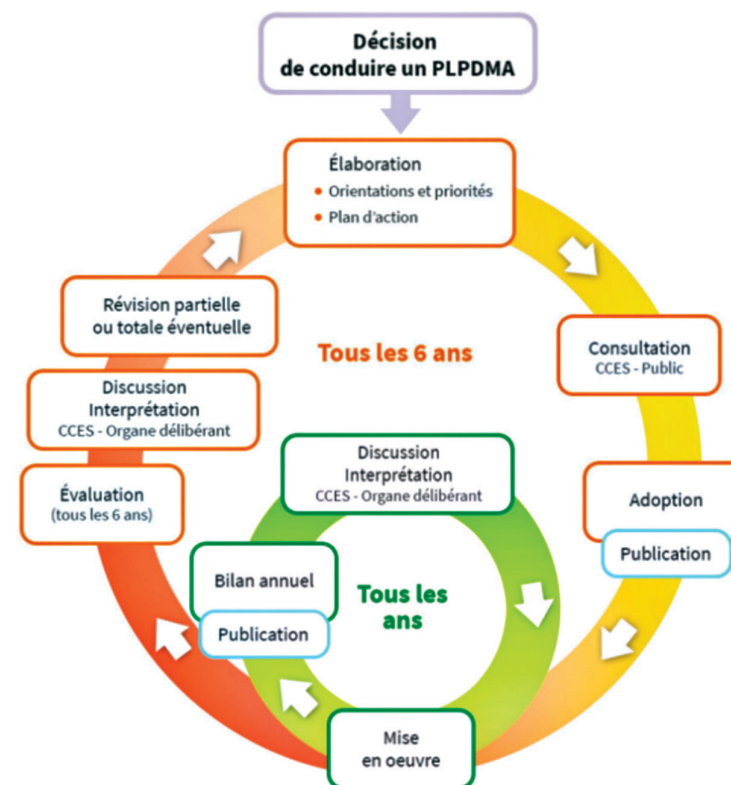
Ce plan se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire par les acteurs du dit territoire, » (Ademe).

C'est en cohérence avec l'ensemble de la réglementation que les collectivités locales, compétentes pour la collecte et le traitement des déchets, doivent définir de manière opérationnelle le PLPDMA. L'objectif de celui-ci sera de territorialiser et détailler les objectifs de prévention des déchets ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Le PLPDMA s'entend sur une période de 6 ans et sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le PLPDMA comprend :

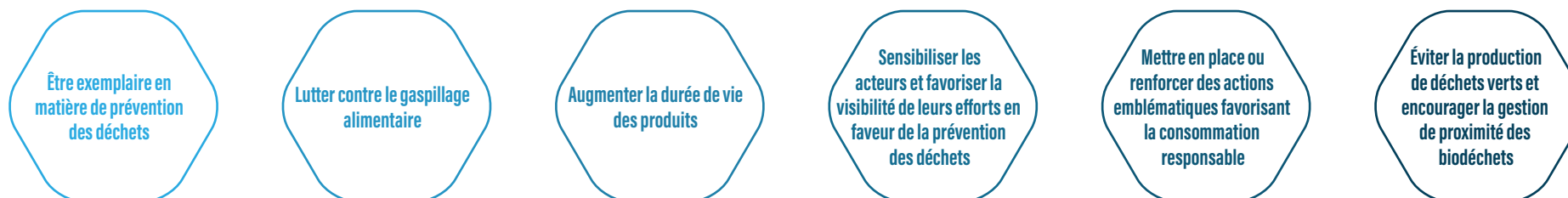
- Un diagnostic du territoire, des gisements et du traitement des déchets ;
- Des objectifs stratégiques et quantitatifs, établis selon le contexte territorial ;
- Un programme d'actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

Le PLPDMA doit tenir compte des autres démarches initiées par la CCPCP, comme le PCAET (Plan-Climat-Air-Energie Territorial), et la réorganisation en cours du SPED.



Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

Le 5 juillet 2022, les Élus de la CCPCP ont validé la **mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)** de la CCPCP. **6 axes** présentés ci-dessous et réparties en **26 actions** ont été retenus :



BILAN 2023

Dans le cadre du PLPDMA, plusieurs actions ont pu voir le jour :

- **Fiche action n° 11** : Mettre en place un dispositif d'information aux nouveaux arrivants.
- **Fiche action n° 13** : Animer la prévention en milieu scolaire.
- **Fiche action n° 16** : Prévoir des stands d'informations sur les marchés
- **Fiche action n° 17** : Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés.
- **Fiche action n° 18** : Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB et élaborer une campagne d'information.
- **Fiche action n° 21** : Mettre en œuvre un appel à projet en direction des écoles en proposant la mise à disposition d'un composteur ainsi qu'une intervention sur l'utilisation de celui-ci.
- **Fiche action n° 22** : Promouvoir le compostage individuel par la distribution d'un composteur individuel et une plaquette d'accompagnement.
- **Fiche action n° 25** : Distribution du guide « mon jardin zéro déchets ».

PERSPECTIVES 2024 DU PLPDMA

Divers thèmes vont être abordés :

- **Fiche action n° 7** : Accompagner les restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **Fiche action n°12** : Réaliser une communication spécifique en direction des touristes et des professionnels du tourisme.
- **Fiche action n° 13** : Animer la prévention en milieu scolaire.
- **Fiche action n° 15** : Informer sur les filières de traitement et les aspects techniques des déchets.
- **Fiche action n° 16** : Prévoir des stands d'informations sur les marchés.
- **Fiche action n° 17** : Réduire les erreurs de tri et les déchets des ménages et assimilés.
- **Fiche action n° 18** : Réduire les imprimés non sollicités via le dispositif STOP PUB et élaborer une campagne d'information.
- **Fiche action n° 21** : Mettre en œuvre un appel à projet en direction des écoles en proposant la mise à disposition d'un composteur ainsi qu'une intervention sur l'utilisation de celui-ci.
- **Fiche action n° 22** : Promouvoir le compostage individuel par la distribution de composteurs individuels et une plaquette d'accompagnement.
- **Fiche action n° 23** : Mettre en place les composteurs partagés en PAV et en établissement.
- **Fiche action n° 24** : Accompagner les professionnels à l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets.
- **Fiche action n°26** : Broyage saisonnier des déchets verts – valorisation des Sapins de Noël.



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Les animations scolaires se décomposent en 3 propositions que peuvent choisir les enseignants :

- La **roue des déchets** qui se présente sous forme d'un jeu avec des questions diverses sur 5 thèmes (compostage, tri sélectif, le verre, la déchèterie et des questions générales sur les déchets)
- La **mise en place d'un composteur** : la CCPCP met à disposition des composteurs à titre gratuit pour les écoles du territoire. Le composteur est installé avec les élèves, suivie d'une animation pour permettre aux élèves d'avoir des connaissances sur la pratique du compostage.
- Une **visite de la déchèterie** est également proposée afin de permettre aux élèves de voir et comprendre le fonctionnement d'une déchèterie.

La roue des déchets

> 11

La mise en place
d'un composteur

> 9

Visite de la déchèterie

> 1



LES RÉALISATIONS 2023 ET LES PERSPECTIVES 2024



RÉALISATIONS 2023

- › Elimination des points noirs de Croa ar gorreg et moulin du chantré à Pleyben.
- › Mise en place des PAV à Gouezec
- › Distribution de 253 composteurs individuels
- › Instauration des nouvelles REP sur les articles de sports et loisirs, les jouets et les articles de bricolages et de jardin.
- › Étude de réorganisation des tournées.
- › Mise en place du seuil d'exclusion pour les professionnels.
- › Développement des composteurs individuels et partagé sur le territoire.
- › Animations :
 - Café compost pour la mise en place des composteurs partagés à Port Launay,
 - Stand meeting aérien « sourire de mômes »,
 - Stand « changeons pour demain » au lycée de l'aulne CHATEAULIN,
 - Stand au Forum des assos PLEYBEN.

PERSPECTIVES 2024

- › Mise en place du C05.
- › Mise en œuvre des PAV à Châteaulin, Plomodiern, Plonévez-Porzay et Saint Nic.
- › Développement des composteurs individuels et partagé sur le territoire.
- › Mise en place des biodéchets.
- › Validation de l'étude sur le réaménagement des déchèteries.
- › Répondre aux appels à projets de la région sur les déchèteries.
- › Répondre aux appels à projets de CITEO sur les déchets abandonnés hors foyer.
- › Développer la communication de terrain sur le tri.
- › Acquisition de nouvelles BOM.
- › Réorganisation du service.
- › Instauration des nouvelles REP PMCB sur les déchèteries.
- › Elimination des points noirs de saint Anne et du Boncoin à Plonévez Porzay, Ty Gwen à Plomodiern, Kernir à Cast, etc...
- › Élaboration du règlement de collecte et guide de collecte.



Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

SPED - Service Public d'Élimination des Déchets
Site de Péren - 29150 CHÂTEAULIN
02 98 86 00 30
sped@ccpcp.bzh

www.ccpcp.bzh

